



CC Sud-Hérault (Siren : 200042653)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Puisserguier
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Noël BADENAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 allée du Languedoc
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34620 PUISSERGUIER
Téléphone	
Fax	
Courriel	accueil@cc-canal-lirou.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	17 874
-----------------------------	--------

Densité moyenne 56,89

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Assignan (213400153)	169
34	Babeau-Bouldoux (213400211)	299
34	Capestang (213400526)	3 206
34	Cazedarnes (213400658)	610
34	Cébazan (213400708)	618
34	Cessenon-sur-Orb (213400740)	2 282
34	Creissan (213400898)	1 406
34	Cruzy (213400922)	1 019
34	Montels (213401672)	250
34	Montouliers (213401706)	241
34	Pierrerue (213402019)	294
34	Poilhaes (213402068)	572
34	Prades-sur-Vernazobre (213402183)	314
34	Puisserguier (213402258)	2 874
34	Quarante (213402266)	1 760
34	Saint-Chinian (213402456)	1 795
34	Villespassans (213403397)	165

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) : - contrôles techniques des systèmes d'assainissement non collectif neufs, existants ou réhabilités tels que définis par les arrêtés du 6 mai 1996 - mise en oeuvre de programmes de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
<i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement : - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - Entretien et Aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau - Défense contre les inondations et contre la mer - Protection et Restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines</i>
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire - Possibilité d'en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; ~~politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales~~
entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique culturelle et patrimoniale communautaire : - action d'animation culturelle et patrimoniale du territoire, de compétence communautaire avec des axes de développement prédéfinis tels que 1 diffusion de spectacle vivant (élaboration et mise en place d'une saison culturelle identifiée, incluant des partenariats artistiques divers) 2 éducation artistique et culturelle (ateliers de découverte et de sensibilisation proposées aux ALSH du territoire - soutien au fonctionnement de l'école de musique communautaire 3 valorisation du patrimoine (au travers d'actions de médiation sélectionnées dans le cadre de la programmation culturelle : cycle de conférence thématiques, journées patrimoniales - par le biais de coordination du réseau des musées de territoire de l'Hérault - avec animation d'un service éducatif du patrimoine
Etudes et diagnostic pour répondre à l'évolution des besoins de la population communautaire en matière culturelle et de loisirs

- Activités sportives

Politique sportive : - études et diagnostic pour répondre à l'évolution des besoins de la population communautaire en matière sportive

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement non social

Politique du logement non social et du cadre de vie

- Politique du logement social

Politique du logement social et du cadre de vie

Infrastructures

- Eclairage public

Gestion de l'énergie des compteurs du service de l'éclairage public, gestion courante et dépannage et entretien, rénovation et mise en conformité des points lumineux sur l'ensemble du territoire. Les opérations d'extension restent de la compétence des communes qui n'adhèrent à aucun syndicat d'électrification rurale. Les maires des communes concernées continuent d'exercer seuls les pouvoirs de police qu'ils détiennent de par la loi, nonobstant ce transfert de compétence.

Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations</i>
- Autres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SM de la vallée de l'Orb et du Libron (S. M. V. O. L.) (253403109)	SM ouvert	210 003
34	SM Déchets Ouest Biterrois (253403141)	SM fermé	89 975
34	SM du schéma de cohérence territoriale du Biterrois (253403455)	SM fermé	274 849
34	SM du pays Haut-Languedoc et Vignobles (253403554)	SM ouvert	80 700
11	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (200001238)	SM fermé	175 383
34	Syndicat de travaux pour l'aménagement du bassin du Lirou (631705354)	SM fermé	88 803
34	Centre de formation des maires et élus locaux (253401459)	SM ouvert	1 010 392

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)